

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 15 février 2024

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune,
régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Antoine ZANOTTO, Ulysse
SUC, Dominique SAVARIAUD, Christian MICHELET et Michel
DUBAUX.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Estelle ASPART, Delphine SCHWARTZ et
Sandra BARBE.

Excusés : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Willy
LORENZON et Michel WALTER.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Madame Laurence
TOUMEYRAGUES, Monsieur Michel WALTER à Monsieur Christian
MICHELET.

Absent : Monsieur Éric FORESTIER.

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour le faucardage et le débroussaillage des routes communales et des chemins ruraux.

Monsieur le Maire, donne lecture du devis établi par la SARL DE LA COTE pour le faucardage et le débroussaillage des routes communales et des chemins ruraux détaillé comme suit :

SARL DE LA COTE :

Montant HT = 6 050.00 €

TVA 20% = 1 210.00 €

Montant TTC = 7 260.00 €

La SARL DE LA COTE propose également l'option chemins ruraux 15 kms complets pour un montant HT de 3 300.00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de la SARL DE LA COTE pour un montant de 7 260.00 € TTC ainsi que l'option 15 kms pour 3 300.00 € HT.

Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 22.02.2024

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence

TOUMEYRAGUES

